

# Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 09/10/2017

Absent excusé : Monsieur REGIS-ARMAND Frédéric.

## Ordre du jour

### DELIBERATIONS

#### **1/ VIREMENT DE CREDIT**

Ouverture de crédits en dépenses et recettes section de fonctionnement pour 2240 €. Approuvé à l'unanimité.

#### **2/ ACCES ENTREPRISE SCIAUX A L'ESCALIER**

Un acte notarié va être passé entre la commune et l'entreprise pour l'entretien de l'accès aux bâtiments. Les parcelles restant la propriété de la commune.

#### **3/ SIGNALÉTIQUE**

Le coût d'implantation des panneaux indicateurs restant à la charge de la commune s'élève à 1120,78 €. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement. Approuvé à l'unanimité.

#### **4/ TAXE SUR LA CESSION DES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLE**

Mise en place à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Voté à l'unanimité.

### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018 (fin du centenaire 14/18)

Une grande manifestation sera organisée pour la fin de la grande guerre : récapitulatif des expos des années 14 à 18, objets et véhicules. Nous étudions la faisabilité d'un intervenant : thème et coût de la prestation.

Monsieur le Maire se charge de voir avec la Région la possibilité d'une subvention.

### PLUi – Nomination d'un référent

Afin de mener à bien la mise en place du PLUi, chaque mairie doit nommer un référent urbanisme possédant une bonne maîtrise de l'outil informatique et du plan cadastral et être disponible. Proposition : Christian CUBAYNES, assisté des adjoints en tant que suppléants. Unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

Mise en sécurité du village : les travaux (chicanes, passage piétons...) vont être réalisés par le conseil Départemental et seront financés en partie par le fonds de concours Communauté de communes et les amendes de police.

L'inauguration de la nouvelle mairie aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à 15h. Toute la population y est conviée.

Pose d'un grillage sur le mur mitoyen de la nouvelle mairie. Les arbres ont été taillés. Des rideaux occultants et anti-feu vont être installés très prochainement dans la salle associative. Le coût est d'environ 3000 €.

Arrêt de travail de l'employé communal. Les maires d'Aujols et Laburgade vont étudier ensemble la possibilité de son remplacement durant son absence.

Le recensement de la population aura lieu en janvier 2018. La municipalité recherche un agent recenseur. Toute personne intéressée doit se manifester auprès de la mairie avant le 31/10/2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.